



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/54/151
S/1999/718
25 juin 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-quatrième session
Point 18 de la liste préliminaire*
APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-quatrième année

Lettre datée du 23 juin 1999, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne sur le Sahara occidental publiée le 21 juin 1999 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 18 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité

Le Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Dieter KASTRUP

* A/54/50.

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence de l'Union européenne
sur le Sahara occidental publiée le 21 juin 1999

L'Union européenne répète qu'elle soutient pleinement le plan de règlement proposé par le Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental, dont l'objectif est l'organisation d'un référendum libre, régulier et impartial pour donner effet à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

L'Union européenne salue les accords intervenus après six mois d'intenses discussions sur les propositions du Secrétaire général concernant les mesures supplémentaires à prendre afin de mettre en oeuvre le plan de règlement. Les États membres de l'Union européenne espèrent que les propositions pourront à présent être concrétisées sans nouveau retard, dans le respect des délais figurant dans le rapport du 28 avril du Secrétaire général. Dans ce contexte, l'Union européenne tient à souligner qu'elle espère que la procédure de recours sera menée conformément aux lignes directrices opérationnelles et au calendrier provisoire pour la mise en oeuvre du plan de règlement.

L'Union européenne engage les deux parties à coopérer pleinement tout au long du processus d'identification des électeurs et de la procédure de recours.

L'Union européenne apporte sans réserve son appui à M. Eagleton, qui vient d'être nommé Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental, ainsi qu'au nouveau Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, M. Robert Kinloch, et au nouveau Président de la Commission d'identification, M. Eduardo Vetere. À cette occasion, l'Union européenne tient à saluer les efforts incessants déployés par M. Kinloch pour poursuivre les activités d'identification.

L'Union européenne souligne que le retour des réfugiés conformément aux principes définis par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés est un élément déterminant du plan de règlement. Aussi, l'Union européenne se félicite-t-elle des pourparlers en cours entre les deux parties et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et elle espère que ces consultations déboucheront rapidement sur la conclusion d'accords grâce auxquelles pourront être prises les mesures nécessaires au retour des réfugiés.

L'Union européenne saisit cette occasion pour rappeler qu'elle demande l'élaboration de recommandations portant sur des mesures de confiance. Dans ce contexte, l'Union européenne tient aussi à attirer l'attention sur les souffrances que continuent d'endurer les prisonniers de guerre, et notamment ceux qui ont un besoin urgent de soins médicaux. L'Union européenne formule l'espoir que toutes les parties concernées mettront tout en oeuvre pour trouver rapidement une solution à ce problème humanitaire et elle réaffirme qu'elle soutient pleinement les efforts entrepris à cet égard par le Comité international de la Croix-Rouge.
